

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 9 FÉVRIER 2017

L'an deux mille seize le 9 février à 20h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Luc REMOND, Maire.

Date de convocation : 3 février 2017

Étaient présents :

Luc REMOND – Anne GERIN – Jérôme GUSSY – Olivier GOY – Christine CARRARA - Nadine BENVENUTO – Stéphane LOPEZ - Chantal REBEILLE-BORGELLA - Monique DEVEAUX - Jean-Claude CANOSSINI - Angélique ALO-JAY - Abdelkader ATTAF - Nadia MAURICE - Cyril BRUYERE – Dominique LAFFARGUE - Florence DELPUECH - Bernard JAY - Laurent GODARD - Fabienne SENTIS - Sandrine MIOTTO – Lisette CHOUVELLON – Frédéric DELAHAIE - Michel MOLLIER - Brigitte JOSEPH - Salima ICHBA - Carole JACQUET

Avaient donné procuration pour voter :

Jean-Louis SOUBEYROUX à Luc REMOND
Marc DESCOURS à Jean-Claude CANOSSINI
Grégory STOCKHAUSEN-VALERY à Stéphane LOPEZ

Étaient absents :

Secrétaire de séance : Bernard JAY

ATH/SCH

1

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00

Il vérifie que le quorum est atteint et effectue l'appel.

Monsieur REMOND propose Bernard JAY comme secrétaire de séance, adopté à l'unanimité.

Approbation du procès-verbal du 15 décembre 2016 :

Laurent GODARD fait une remarque de forme en expliquant que de nombreuses mentions « échange hors micro » figurent dans le dernier compte rendu. Il trouve dommage que les propos de chacun ne soient pas retranscrits intégralement et demande donc de la vigilance à chacun de ses camarades, que ce soit les élus de la majorité ou de l'opposition, afin de faciliter la retranscription.

Le procès verbal de la séance est adopté à l'unanimité.

Luc RÉMOND évoque les différents points à l'ordre du jour : les différents budgets – Ville, Art et Plaisirs et le budget Voreppe Chaleur Bois, et souhaite faire une introduction à ces délibérations avant de donner la parole à Olivier Goy, adjoint aux Finances, qui présentera le budget 2017 plus en détails.

Il souhaite rappeler que ce budget 2017 s'inscrit dans un environnement national et local complexe et incertain. En effet, comme cela a été dit à l'occasion du Débat d'Orientations Budgétaires qui a eu lieu en décembre dernier, le Haut Conseil des Finances considère

comme peu probable une réduction des déficits publics en 2017. En conséquence, il est donc à craindre que la baisse des dotations de l'État aux collectivités locales se poursuive.

Intervention de Luc RÉMOND

"Dans ce contexte, nous avons bâti un budget à la fois vertueux, raisonnable et ambitieux.

Vertueux parce qu'il respecte scrupuleusement les engagements que nous avons pris au début de notre mandat :

- **Gel de nos dépenses de fonctionnement**, dont les dépenses en ressources humaines, sur 3 ans minimum pour absorber la baisse des dotations de l'État. Nous abordons en 2017 cette 3^{ème} année, et notre budget de fonctionnement est de 12 674 k€, comme en 2016, comme en 2015.
- **Gel des taux d'imposition communaux** pour ne pas alourdir les charges du contribuable, déjà très sévèrement imposé par l'État, et qui doit, par ailleurs, faire face à une baisse de son pouvoir d'achat. Ce gel de la pression fiscale, nous l'entendons aussi en évaluant la fiscalité intercommunale. Ainsi, nous avons compensé, et nous compenserons toutes les hausses des taux intercommunaux dans le cadre des transferts de compétence par une baisse équivalente des taux communaux.
- **Préservation de notre capacité à investir**, suffisamment pour mener à terme nos projets, conformément à notre programme pour le mandat.

Raisonné ensuite, parce qu'il préserve une enveloppe d'un peu plus de 800 000 € pour réaliser les investissements nécessaires à l'entretien de notre patrimoine, au sens large du terme : bâtiments, voiries, espace public,...

Ambitieux enfin parce qu'il permet la poursuite dans de bonnes conditions de notre projet pour Voreppe.

Pour 2017, j'ai donc placé **l'éducation** au 1^{er} rang de nos actions, et je citerai 2 actions qui illustrent cette priorité :

Le Projet Educatif Local : ce document, élaboré en collaboration étroite avec tous les acteurs de l'enfance et de la jeunesse, mais aussi avec les parents, donnera un cadre, un cap et une vision stratégique à notre plan d'actions en direction des 0 – 25 ans. Il vous sera présenté au Conseil municipal de mars.

D'ici la fin de l'année, **toutes les écoles élémentaires de Voreppe seront équipées d'écrans tactiles numériques**. Cette modernisation des outils, qui a été engagée en collaboration avec l'Education Nationale, est nécessaire pour amener nos jeunes élèves vers les technologies de l'information.

Mais 2017, c'est aussi la **poursuite de nos grands projets**, et pour certains leur aboutissement :

- Au mois de mai, **la vidéoprotection** sera opérationnelle sur la commune. 30 caméras implantées sur 11 espaces publics stratégiques. Ce dispositif, très encadré par la Loi, doit permettre de répondre à 4 objectifs : dissuader, renforcer le sentiment de sécurité, identifier les auteurs d'incivilités, et aider les victimes en facilitant les enquêtes.

- Les travaux du **second réseau de chaleur** vont débuter la semaine prochaine. Ce réseau couvrira les besoins de la piscine, de l'école Debelle et de l'Ehpad. Il pourra également raccorder les copropriétés des Bannettes, des Portières et du chemin des Buis, et les futurs logements du secteur Champ de la cour. Ce réseau, conçu, réalisé et exploité par la société ECHM de Véolia, utilisera une chaufferie biomasse et chaleur solaire thermique. Ce sera la 1^{ère} du genre en région Auvergne Rhône-Alpes et la deuxième en France. Elle sera mise en service d'ici la fin de cette année.
- Les 1^{er} coups de pioche sur **l'Hoirie** seront (enfin) donnés en mars ! Ce dossier qui est dans les cartons municipaux depuis plus de 20 ans, avait fait en 2013 l'objet d'un projet qui n'était visiblement pas conforme aux souhaits des Voreppins. Avec notre majorité, dès avril 2014, nous l'avons repensé, nous avons rencontré, concerté et débattu avec les habitants. Le nouveau quartier de l'Hoirie, financé avec le Pays Voironnais, permettra de répondre aux grands enjeux (habitat, mobilité, accessibilité, économie, social,) tout en respectant une densité urbaine et un urbanisme raisonnables à l'échelle de Voreppe.
Les travaux de réseaux et d'accès vont débuter en mars. Les 1^{er} permis de construire sont en cours d'instruction. Nous attendons le début des premières livraisons pour fin 2017 ou début 2018, avec la résidence seniors, la maison de santé pluridisciplinaire et la surface commerciale.
- **Le programme de mise en accessibilité de nos bâtiments publics** se poursuivra en 2017, avec notamment l'école Stravinski.
- **Le pôle d'échanges multimodal**, porté par le Pays Voironnais et co-financé par la Région, le Pays Voironnais et la Commune, améliorera le fonctionnement de la gare pour favoriser le développement du transport ferroviaire, en particulier pour les déplacements domicile-travail, à travers l'optimisation de l'intermodalité et de l'accessibilité, l'amélioration du confort et de l'attente des voyageurs et l'intégration urbaine et paysagère de la gare.
Dans le scénario retenu, la rue de la Gare deviendra piétonne et modes doux. Une nouvelle voirie sera créée de l'autre côté de la chaufferie pour le flux routier. Le parking de l'arcade sera aménagé pour l'accès et la desserte des bus. Le carrefour de l'avenue du 11 novembre sera recalibré et réaménagé.
La destruction de l'ancien boulo-drome courant février donnera symboliquement le coup d'envoi de cette opération d'envergure qui s'achèvera en 2018.
- Nous poursuivrons la démarche engagée pour **redynamiser le centre bourg**. Nous vous présenterons dans quelques semaines le scénario retenu et sa planification. Nous engagerons ensuite rapidement sa réalisation.
- Enfin, et en lien avec la redynamisation du centre bourg, que je viens d'évoquer, nous effectuerons la **rénovation complète du cinéma**.
Cet équipement, auquel nous sommes tous très attachés, devait absolument être modernisé pour garder sa clientèle fidèle ou occasionnelle, et en conquérir d'autres.
Grâce à la création d'une seconde salle, il pourra apporter une offre culturelle plus large et plus diversifiée.
Les travaux débuteront en mai. Le cinéma rouvrira en octobre ou novembre avec une qualité d'accueil et de confort conformes aux standards actuels.

Voilà donc un panorama de ce qui va faire bouger et évoluer Voreppe en 2017 et pour les années à venir.

Nous conservons bien sûr, toutes les actions déjà mises en place en direction des divers publics de Voreppe: Vacances et actions seniors, Semaine Enfance Jeunesse, Voreppiades, Festivités, etc.

Par ailleurs, le transfert, depuis le 1^{er} janvier, de la médiathèque Stravinski vers le réseau de lecture publique du Pays Voironnais, qui, à mon sens est une avancée pour notre intercommunalité, a un impact sur notre budget par une diminution de recettes et de dépenses.

Qu'il me soit ici donnée l'occasion de remercier le travail effectué par les élus, dans chaque pôle, en lien étroit avec les services municipaux, pour atteindre les objectifs assignés par la lettre de cadrage budgétaire.

Ce travail difficile a conduit à des arbitrages indispensables pour pouvoir tenir ce cap, sans sacrifier les projets ni la qualité du service public que nous continuerons d'apporter aux Voreppins.

Je remercie également les élus d'opposition qui, dans chaque commission, ont apporté leur part aux discussions autour du budget.

Chers collègues, ce budget 2017 est bien un budget vertueux, raisonnable et ambitieux.

Il préserve le pouvoir d'achat des Voreppins en assurant la stabilité fiscale des impôts communaux, garantit un usage rationnel et efficient des deniers publics.

Mais c'est aussi et surtout un budget qui nous permet à la fois de continuer à agir quotidiennement au service des Voreppins et de mettre en œuvre et concrétiser les projets structurants indispensables à l'évolution de Voreppe, pour lesquels nous avons été élus."

Luc Rémond propose aux élus de présenter les 3 budgets, puis de faire un débat global sur ces derniers. Il passe la parole à Olivier Goy pour la présentation.

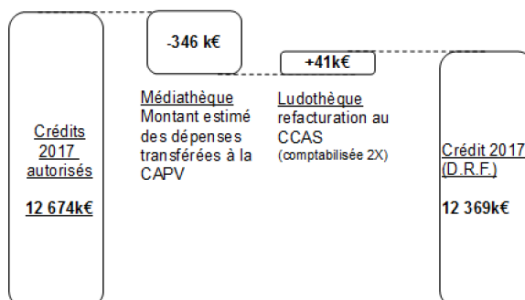
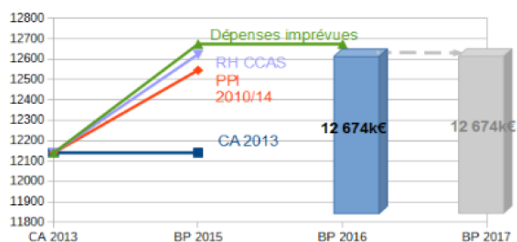
Olivier Goy salue les élus et présente les budgets.

8512 - Finances - Budget primitif 2017 du budget principal de la Ville

Présentation



Rappel des consignes



Les grands équilibres de dépenses

	CA 2015	BP 2016	BP 2017	BP 2017 iso
Charges à caractère générale	2 828 874	3 043 399	2 985 803	3 063 303
Dépenses de personnel	7 707 895	7 699 470	7 430 170	7 699 170
Autres charges de gestion courante	1 344 374	1 435 232	1 472 887	1 431 887
Charges financières	297 499	282 000	247 500	247 500
Charges exceptionnelles	74 070	91 370	95 500	95 500
FPIC			25 000	25 000
Dépenses imprévues		112 000	112 000	112 001
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	12 252 712	6 030 427	12 368 860	12 674 361

	CA 2015	BP 2016	BP 2017
Charges à caractère générale	2 828 874	3 043 399	2 985 803
Achats (fournitures, fluides, alimentation...)	1 337 203	1 386 861	1 363 463
Services extérieurs (contrat de maintenance, prestation de services, assurances...)	805 691	927 247	915 677
Autres services extérieurs (animation, adéquation, réception...)	629 541	670 791	648 713
Impôts et taxes	56 440	58 500	57 950
Dépenses de personnel	7 707 895	7 699 470	7 430 170
Autres charges de gestion courante	1 344 374	1 435 232	1 472 887
Charges financières	297 499	282 000	247 500
Charges exceptionnelles	74 070	91 370	95 500
FPIC			25 000
Dépenses imprévues		112 000	112 001
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	12 252 712	12 663 471	12 368 860

➤ Evolution par rapport CA2015

- Une sous consommation classique
- La variabilité de certaines dépenses qui nécessitent une réserve de précaution (fluide et entretien des bâtiments)
- L'externalisation des ménages à la piscine en 2016.

➤ Evolution par rapport au BP 2016

- Transfert médiathèque 42k€ de fonds livres, location 10k€
- Baisse des crédits liée à la fin de l'étude pour la mise en place du PEL 12k€
- Optimisation de la dépense de téléphonie 14k€
- Optimisation de l'alimentation à la crèche 17k€
- Des hausses sont observées pour l'entretien du parc Reynaud (5k€/6 mois) + prestations de désherbage et la réalisation d'un plan de désherbage et d'un règlement de voirie 17k€

	CA 2015	BP 2016	BP 2017
Charges à caractère générale	2 828 874	3 043 399	2 985 803
Dépenses de personnel	7 707 895	7 699 470	7 430 170
Autres charges de gestion courante	1 344 374	1 435 232	1 472 887
Charges financières	297 499	282 000	247 500
Charges exceptionnelles	74 070	91 370	95 500
FPIC			25 000
Dépenses imprévues		112 000	112 001
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	12 252 712	12 663 471	12 368 860

➤ Baisse due :

- Au remboursement de l'emprunt pour l'acquisition des terrains de l'Hoirie,
- Au désendettement liée au remboursement annuel de l'emprunt 600k€
- Au vieillissement de notre dette.

	CA 2015	BP 2016	BP 2017
Charges à caractère générale	2 828 874	3 043 399	2 985 803
Dépenses de personnel	7 707 895	7 699 470	7 430 170
Autres charges de gestion courante	1 344 374	1 435 232	1 472 887
Charges financières	297 499	282 000	247 500
Charges exceptionnelles	74 070	91 370	95 500
Subvention cinéma	69 936	86 000	90 000
Autres	4 134	5 370	5 500
Reversement VCB	/	/	/
FPIC			25 000
Dépenses imprévues		112 000	112 000
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	12 252 712	12 663 471	12 368 860

- Subvention du cinéma (cf explication ci-dessous)
- FPIC reconduction au niveau du montant notifié en 2016.



Les grands équilibres de recettes

	CA 2015	BP 2016	BP 2017
Produits des services	925 429	839 806	989 978
Impôts et taxes	11 077 980	11 097 300	10 785 000
Dotations et subventions	1 558 935	1 149 309	1 127 245
Autres produits de gestion courantes (loyers)	398 540	389 020	414 000
Atténuation de charges	201 100	20 000	20 000
Autres			10 000
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	14 161 984	13 495 435	13 346 223

	CA 2015	BP 2016	BP 2017
Produits des services	925 429	839 806	989 978
Restauration scolaire et garderie	406 285	402 100	461 892
crèche	231 099	190 000	217 000
reversement CCAS	126 373	94 206	141 486
Médiathèque et école de musique	72 091	70 000	60 000
Piscine	29 743	45 500	45 000
Autres	59 839	38 000	64 600
Impôts et taxes	11 077 980	11 097 300	10 785 000
Dotations et subventions	1 558 935	1 149 309	1 127 245
Autres produits de gestion courantes (loyers)	398 540	389 020	414 000
Atténuation de charges	201 100	20 000	20 000
Autres			10 000
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	14 161 984	13 495 435	13 346 223

- **Crèche**
 - ◆ Réajustement au regard des montants encaissés en 2016
- **CCAS**
 - ◆ Intégration de la refacturation du personnel de la ludothèque
- **Autres**
 - ◆ Question du transfert de la médiathèque / refacturation des agents pour l'Hoirie.

	CA 2015	BP 2016	BP 2017
Produits des services	925 429	839 806	989 978
Impôts et taxes	11 077 980	11 097 300	10 785 000
Impôts locaux	5 195 031	5 230 000	5 181 000
versement CAPV	5 397 899	5 397 000	5 122 000
Autres	485 050	470 300	482 000
Dotations et subventions	1 558 935	1 149 309	1 127 245
Autres produits de gestion courantes (loyers)	398 540	389 020	414 000
Atténuation de charges	201 100	20 000	20 000
Autres			10 000
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	14 161 984	13 495 435	13 346 223

➤ **Conséquences du transfert de la lecture publique**

- ◆ Impôt -35k€
- ◆ DSC -33k€
- ◆ AC -242k€

➤ **Taxe Locale sur la Publicité Extérieure +10k€**

	CA 2015	BP 2016	BP 2017
Produits des services	925 429	839 806	989 978
Impôts et taxes	11 077 980	11 097 300	10 785 000
Dotations et subventions	1 558 935	1 149 309	1 127 245
DGF et autres dotations Etat	736 166	417 000	350 430
CAF	574 719	536 970	565 076
Département et Région	60 112	55 439	51 739
Emploi d'avenir	98 251	86 500	86 500
Autres	89 687	53 400	73 500
Autres produits de gestion courantes (loyers)	398 540	389 020	414 000
Atténuation de charges	201 100	20 000	20 000
Autres			10 000
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	14 161 984	13 495 435	13 346 223

➤ **DGF**

- ◆ Contribution au redressement des comptes publics 132k€
- ◆ Ecrêtement 25k€

➤ **DSR 123k€**

	CA 2015	BP 2016	BP 2017
Produits des services	925 429	839 806	989 978
Impôts et taxes	11 077 980	11 097 300	10 785 000
Dotations et subventions	1 558 935	1 149 309	1 127 245
Autres produits de gestion courantes (loyers)	398 540	389 020	414 000
Atténuation de charges	201 100	20 000	20 000
Autres			10 000
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	14 161 984	13 495 435	13 346 223

➤ **Intégration du loyer de la gendarmerie sur une année complète (nouveau bail signé courant 2016)**

➤ **Investissement**

- ◆ Opérations structurantes
 - ➔ PLD/PAVE 83k€
 - ➔ Acess Bât 351k€
 - ➔ PEM 95k€
 - ➔ Gendarmerie 45k€

- ◆ Autres opérations
 - ➔ Voirie : 216k€
 - ➔ ESEP 161k€
 - ➔ Piscine 41k€
 - ➔ Espaces Verts 123k€
 - ➔ Jeux d'enfant 24k€
 - ➔ Cimetière 25k€

- ◆ natique 165k€
- ◆ entaire Achard 62k€
- ◆ yprotection 60k€
- ◆ oursement 608k€

Délégation

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu l'instruction comptable M14,
 Vu le rapport et le projet de budget présentés,
 Vu Le Débat d'Orientation budgétaire présenté au Conseil municipal du 15 décembre 2016
 Vu l'avis favorable de la commission Ressources et Moyens, Économie et Intercommunalité du 18 janvier 2017,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide **avec 6 oppositions**

- d'adopter le Budget Principal qui suit,
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

I - section d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	58 200,00	0,00	134 000,00	134 000,00	134 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		58 200,00	0,00	134 000,00	134 000,00	134 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	708 132,00	0,00	348 490,00	348 490,00	348 490,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	390 000,00	0,00	902 200,00	902 200,00	902 200,00
Total des recettes financières		1 098 132,00	0,00	1 250 690,00	1 250 690,00	1 250 690,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		1 156 332,00	0,00	1 384 690,00	1 384 690,00	1 384 690,00

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
021	Virement de la sect* de fonctionnement (4)	415 133,00		571 859,00	571 859,00	571 859,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	442 031,00		415 504,00	415 504,00	415 504,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		857 164,00		987 363,00	987 363,00	987 363,00
TOTAL		2 013 496,00	0,00	2 372 053,00	2 372 053,00	2 372 053,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	18 500,00	0,00	35 030,00	35 030,00	35 030,00
204	Subventions d'équipement versées	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	117 996,00	0,00	245 296,00	245 296,00	245 296,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 031 000,00	0,00	1 423 727,00	1 423 727,00	1 423 727,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	1 202 496,00	0,00	1 704 053,00	1 704 053,00	1 704 053,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	601 000,00	0,00	608 000,00	608 000,00	608 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	200 000,00		50 000,00	50 000,00	50 000,00
	Total des dépenses financières	801 000,00	0,00	658 000,00	658 000,00	658 000,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	2 003 496,00	0,00	2 362 053,00	2 362 053,00	2 362 053,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	10 000,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	10 000,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
	TOTAL	2 013 496,00	0,00	2 372 053,00	2 372 053,00	2 372 053,00

II - La section de fonctionnement:

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	3 043 399,00	0,00	2 985 803,00	2 985 803,00	2 985 803,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	7 699 470,00	0,00	7 430 170,00	7 430 170,00	7 430 170,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
65	Autres charges de gestion courante	1 435 232,00	0,00	1 472 887,00	1 472 887,00	1 472 887,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion courante	12 178 101,00	0,00	11 913 860,00	11 913 860,00	11 913 860,00
66	Charges financières	282 000,00	0,00	247 500,00	247 500,00	247 500,00
67	Charges exceptionnelles	91 370,00	0,00	95 500,00	95 500,00	95 500,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	112 000,00		112 000,00	112 000,00	112 000,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	12 663 471,00	0,00	12 368 860,00	12 368 860,00	12 368 860,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	415 133,00		571 859,00	571 859,00	571 859,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	442 031,00		415 504,00	415 504,00	415 504,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	857 164,00		987 363,00	987 363,00	987 363,00
	TOTAL	13 520 635,00	0,00	13 356 223,00	13 356 223,00	13 356 223,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	839 806,00	0,00	989 978,00	989 978,00	989 978,00
73	Impôts et taxes	11 097 300,00	0,00	10 785 000,00	10 785 000,00	10 785 000,00
74	Dotations et participations	1 149 309,00	0,00	1 127 245,00	1 127 245,00	1 127 245,00
75	Autres produits de gestion courante	389 020,00	0,00	414 000,00	414 000,00	414 000,00
Total des recettes de gestion courante		13 495 435,00	0,00	13 336 223,00	13 336 223,00	13 336 223,00
76	Produits financiers	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	15 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		13 510 635,00	0,00	13 346 223,00	13 346 223,00	13 346 223,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	10 000,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		10 000,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
TOTAL		13 520 635,00	0,00	13 356 223,00	13 356 223,00	13 356 223,00

8513 - Finances - Budget primitif 2017 du budget annexe « Art et plaisirs »

Présentation

➤ L'intégration des travaux de réhabilitation de la première salle et de création d'une seconde salle

- ◆ Montant des investissements : 1 100k€ (dont 95k€ réalisés en 2016)
- ◆ Un financement par :
 - ➔ Les subventions 280k€ (CNC et DRAC)
 - ➔ Le FCTVA : 180k€
 - ➔ Le versement de la TSA : 217k€
 - ➔ L'emprunt : 782k€ (remboursement partiel sous deux ans)



➤ **Budget de fonctionnement 2017 :**

- ♦ Stabilité des recettes (augmentation des entrées doit compenser les 4 à 5 mois de fermeture)
- ♦ Une subvention d'équilibre estimée à 90k€

DEPENSES	CA 2015	BP 2016	BP 2017
Charges à caractère générale	96 219	88 966	108 232
Dépenses de personnel	71 206	72 850	79 500
Autres charges de gestion courante	1 465	1 500	1 500
Dotations aux amortissements	18 134	15 100	15 000
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	187 024	178 416	204 232

RECETTES	CA 2015	BP 2016	BP 2017
Entrées	97 996	73 700	98 500
Subvention ville et autres	75 970	91 616	95 612
Autres	13 059	13 100	10 120
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	187 024	178 416	204 232

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction comptable M4,

Vu le rapport et le projet de budget présentés,

Vu Le Débat d'Orientation budgétaire présenté au Conseil municipal du 15 décembre 2016

Vu l'avis favorable de la commission Ressources et Moyens, Économie et Intercommunalité du 18 janvier 2017,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- d'adopter le Budget annexe « Art et Plaisirs » qui suit,
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

I - section d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	217 000,00	217 000,00	217 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	782 870,00	782 870,00	782 870,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	999 870,00	999 870,00	999 870,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	250,00	250,00	250,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	250,00	250,00	250,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	1 000 120,00	1 000 120,00	1 000 120,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	15 100,00		15 000,00	15 000,00	15 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		15 100,00		15 000,00	15 000,00	15 000,00
TOTAL		15 100,00	0,00	1 015 120,00	1 015 120,00	1 015 120,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	905 000,00	905 000,00	905 000,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	2 000,00	0,00	1 005 000,00	1 005 000,00	1 005 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	2 000,00	0,00	1 005 000,00	1 005 000,00	1 005 000,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	13 100,00		10 120,00	10 120,00	10 120,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	13 100,00		10 120,00	10 120,00	10 120,00
	TOTAL	15 100,00	0,00	1 015 120,00	1 015 120,00	1 015 120,00

II - La section de fonctionnement:

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	73 700,00	0,00	98 500,00	98 500,00	98 500,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	91 616,00	0,00	95 612,00	95 612,00	95 612,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes de gestion des services	165 316,00	0,00	194 112,00	194 112,00	194 112,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'exploitation	165 316,00	0,00	194 112,00	194 112,00	194 112,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	13 100,00		10 120,00	10 120,00	10 120,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'exploitation	13 100,00		10 120,00	10 120,00	10 120,00
	TOTAL	178 416,00	0,00	204 232,00	204 232,00	204 232,00

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	88 966,00	0,00	108 232,00	108 232,00	108 232,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	72 850,00	0,00	79 500,00	79 500,00	79 500,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
	Total des dépenses de gestion des services	163 316,00	0,00	189 232,00	189 232,00	189 232,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'exploitation	163 316,00	0,00	189 232,00	189 232,00	189 232,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	15 100,00		15 000,00	15 000,00	15 000,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'exploitation	15 100,00		15 000,00	15 000,00	15 000,00
	TOTAL	178 416,00	0,00	204 232,00	204 232,00	204 232,00

Présentation

➤ L'intégration des travaux d'extension du premier réseau et de création du second réseau

- ◆ Montant des investissements : 1 490k€
- ◆ Un financement par :
 - ➔ Les subventions : 570k€
 - ➔ L'emprunt : 1 000k€



➤ Budget de fonctionnement 2017 :

- ◆ Achat d'énergie 366k€ et maintenance/ressources humaines 167k€
- ◆ Enveloppe prévue pour le paiement des impôts 38k€
- ◆ Produit des services 799k€

DEPENSES	CA 2015	BP 2016	BP 2017
Charges à caractère générale	118 959	569 000	566 350
Intérêt de la dette	118 141	128 000	121 000
Charges exceptionnelles		10 000	1 000
Dotations aux amortissements et virement à la section d'investissement	3 654	133 000	158 000
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	240 754	840 000	846 350
RECETTES	CA 2015	BP 2016	BP 2017
Redevance	294 404	840 000	799 850
Remboursement travaux APF	116 387		
amortissement subv			46 500
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	410 790	840 000	846 350

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction comptable M4,

Vu le rapport et le projet de budget présentés,

Vu Le Débat d'Orientation budgétaire présenté au Conseil municipal du 15 décembre 2016

Vu les avis favorables du Conseil d'exploitation de la régie « Voreppe Chaleur Bois » du 30 janvier 2017 et de la Commission Ressources et Moyens, Économie et Intercommunalité du 18 janvier 2017.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- d'adopter le Budget annexe « Voreppe Chaleur Bois » qui suit,
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

I - Section d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	570 000,00	570 000,00	570 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	77 000,00	0,00	1 003 500,00	1 003 500,00	1 003 500,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		77 000,00	0,00	1 573 500,00	1 573 500,00	1 573 500,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		77 000,00	0,00	1 573 500,00	1 573 500,00	1 573 500,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		23 000,00	23 000,00	23 000,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	133 000,00		135 000,00	135 000,00	135 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		133 000,00		158 000,00	158 000,00	158 000,00
TOTAL		210 000,00	0,00	1 731 500,00	1 731 500,00	1 731 500,00
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)						0,00
=						
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						210 000,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	85 000,00	0,00	85 000,00	85 000,00	85 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	20 000,00	0,00	1 490 000,00	1 490 000,00	1 490 000,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	105 000,00	0,00	1 575 000,00	1 575 000,00	1 575 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	105 000,00	0,00	110 000,00	110 000,00	110 000,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	105 000,00	0,00	110 000,00	110 000,00	110 000,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	210 000,00	0,00	1 685 000,00	1 685 000,00	1 685 000,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	0,00		46 500,00	46 500,00	46 500,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		46 500,00	46 500,00	46 500,00
	TOTAL	210 000,00	0,00	1 731 500,00	1 731 500,00	1 731 500,00

II - Section de fonctionnement:

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	840 000,00	0,00	799 850,00	799 850,00	799 850,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes de gestion des services	840 000,00	0,00	799 850,00	799 850,00	799 850,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'exploitation	840 000,00	0,00	799 850,00	799 850,00	799 850,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	0,00		46 500,00	46 500,00	46 500,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'exploitation	0,00		46 500,00	46 500,00	46 500,00

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	569 000,00	0,00	566 350,00	566 350,00	566 350,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	569 000,00	0,00	566 350,00	566 350,00	566 350,00
66	Charges financières	128 000,00	0,00	121 000,00	121 000,00	121 000,00
67	Charges exceptionnelles	10 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'exploitation	707 000,00	0,00	688 350,00	688 350,00	688 350,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		23 000,00	23 000,00	23 000,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	133 000,00		135 000,00	135 000,00	135 000,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'exploitation	133 000,00		158 000,00	158 000,00	158 000,00
	TOTAL	840 000,00	0,00	846 350,00	846 350,00	846 350,00

Fabienne SENTIS prend la parole en expliquant qu'elle est surprise du montant de la subvention pour la chaufferie bois, elle estime que cela ne représente pas un pourcentage énorme et pensait que la subvention serait plus importante. Elle demande si d'autres subventions sont en attente.

Olivier Goy lui répond qu'à ce jour une seule subvention a été notifiée.

Laurent Godard demande si d'autres sont attendues,

Olivier Goy répond par l'affirmative, et rappelle que n'apparaît au budget que ce qui est ferme et notifié.

Le maire rappelle que cela concerne également le cinéma, dont toutes les subventions en attentes ne sont pas inscrites au budget.

Olivier Goy remercie les services, et plus particulièrement Yann Hamon, dont c'est le dernier budget puisqu'il quitte la collectivité, pour leur travail.

Laurent Godard approuve et se joint aux propos d'Olivier Goy, évoquant le professionnalisme et les qualités pédagogiques de Yann Hamon.

Intervention du groupe Voreppe Avenir, Laurent GODARD

« La construction d'un budget est un exercice toujours difficile mais partant d'une enveloppe donnée, il traduit des choix politiques dans la répartition des crédits et se lit également à l'aune des arbitrages, c'est à dire ce qui n'est pas retenu alors que pointé comme nécessaire.

Nous avons plusieurs remarques, non exhaustives, au sujet des choix de ce budget.

Le poste budgétaire « scolaire » a toujours été, toutes municipalités confondues, le premier poste de dépenses de la ville. C'est l'une des premières missions et responsabilité « légale » dévolues aux communes. Il n'est donc pas étonnant que ce soit le cas sur ce budget. C'est le contraire qui aurait amené à réactions

Concernant les temps d'accueil périscolaires (TAP)

Vous supprimez l'enveloppe de 20 000 € pour les études surveillées. Vous aviez choisi de proposer cette possibilité mais comme il n'y a eu que très peu d'écho à cette offre, vous annulez l'action. Soit.

Mais, puisque vous aviez initialement dégagé ces 20 000 € de l'enveloppe des TAP, pourquoi ne pas les rendre à leur destination initiale ? Nous ne partageons pas ce choix qui affaiblit le service à nos enfants sur les temps d'accueils.

Trouver des intervenants pour les TAP a toujours été difficile. On ne peut pas réduire le budget et ensuite se plaindre que ça ne marche pas. De même que le constat que certains enfants pouvaient rester très longtemps en périscolaire sur une journée ne vous a pas amené à envisager d'autres créneaux horaires (par exemple décaler d'une heure pour couper la période de certains) ce qui accroîtrait naturellement les possibilités d'organisation. Nous avons fait ces suggestions en commissions. Elles n'ont pas été considérées et c'est dommage. Il en va pourtant de l'intérêt de l'Enfant.

Au sujet de l'investissement des tableaux blancs interactifs

Vous affichez une ambition de 72 000 € sur des tableaux numériques, c'est à dire équiper dès aujourd'hui toutes les classes. Je rappellerai que la commune équipait 1 classe par groupe scolaire chaque année. Vouloir accélérer cet équipement et donner plus de moyens aux enseignants se comprend et nous n'avons pas de problème particulier sur ce sujet

Mais, là, la commune va équiper toutes les classes d'un coup. Sans avoir la garantie que tous les instituteurs utiliseront tout de suite ces nouveaux moyens. Je rappellerai que seuls les instituteurs ont la responsabilité pédagogique et la commune fournit les moyens. Certes l'inspecteur d'académie pousse dans ce sens et enjoint les instituteurs à se former. Mais pourquoi d'ores et déjà équiper toutes les classes avec du matériel qui par sa nature technologique devient assez rapidement obsolète ? Il aurait été plus logique de travailler avec chaque enseignant pour s'assurer que la mise en place du tableau concorde avec son utilisation ou sa formation. Cela aurait permis d'étaler la dépense sur 2 ou 3 ans tout en ayant des outils performants dès leur utilisation

Nous l'avons proposé à plusieurs reprises en commission et vous avez décidé de privilégier l'affichage à l'efficience des crédits budgétaires alloués. C'est dommage d'autant que cet argent public pourrait servir cette année à autre chose.

*Ainsi, au sujet des investissements toujours, nous ne sommes pas d'accord avec les choix retenus pour **l'isolation du gymnase Pignégy**.*

Vous budgétiez la réfection de la toiture et de l'isolation pour environ 320 000 € mais refusez une performance d'isolation désormais classique suivant la RT 2012 sous prétexte que cela amènerait les travaux à 370 000 € et ne serait pas amorti.

Nous réfutons cette vision purement comptable et court-termiste. Si l'on raisonnait toujours comme ça, nous n'aurions plus aucun investissement d'équipement d'intérêt général, plus de gymnases, d'écoles, de routes ...

*De même, que pour l'intérêt général, **l'énergie la moins la polluante est celle que l'on ne consomme pas, ne pas isoler correctement le gymnase lors des travaux n'est pas à la hauteur de nombreux et longs pics de pollution** que tous les habitants subissent chaque hiver.*

Des petits travaux d'isolation thermique de la piscine (pour 7 500€) ou la crèche (pour 5 000 €) sont également passés à la trappe.

Nous nous devons de reconnaître une certaine cohérence de votre budget sur ce point des travaux d'isolation qui ont été a priori systématiquement arbitrés et rejetés.

Elle n'en est pas moins impactante pour la santé des habitants et chaque action devrait conduire à améliorer la situation le plus possible. De plus, les économies d'énergie sont nécessaires dans un modèle global de respect de notre environnement et de nos ressources. D'autant plus que Voreppe a un Agenda 21 et la CAPV se revendique d'une démarche « Territoire à Énergie Positive » (TEPOS)

Ce n'est pas le cas dans ce budget et nous constatons un désaccord profond sur ce sujet.

Je finirai par les deux points suivants,

Au sujet du **terrain stabilisé de Pignéguay**, après 3 ans d'errance sans projet, vous êtes forcé désormais d'en faire quelque chose car vous ne pourrez plus l'arroser d'herbicide pour lui laisser une apparence à peu près propre.

Quel projet avez-vous avec les 1 500 € du budget pour ce terrain stratégique ?

Enfin, une **remarque de forme au sujet du processus de décision**. Le budget affiche un surcoût de 19 000 € pour le ménage de la piscine qui a été externalisé. Vous avez fait ce choix, je ne le commenterai pas.

Par contre, quand on pose la question du gain 'Ressource Humaines' par rapport au fonctionnement municipal, il n'y a pas de réponse autre que '**Oups, on a pas calculé**'.

Nous ne vous ferons pas le procès d'intention d'être dans une **position idéologique et dogmatique dans l'air du temps** mais ça fait toujours « moins de fonctionnaires ». Au mieux, ça déplace une dépense de « ressources humaines » vers une dépense de prestation. **Ce que nous pouvons par contre vous reprocher, c'est de ne pas avoir fait cette estimation pour guider vos choix.**

Pour conclure, votre budget est guidé par le court-terme et l'affichage au détriment d'actions de fond et pérennes guidées par l'intérêt général et la santé de nos habitants.

Nous voterons donc contre ce budget. »

Luc REMOND remercie Laurent Godard pour son intervention. Il note que le budget de l'Education retient l'attention du groupe d'opposition qui le trouve à la hauteur des ambitions que chacun peut avoir. Il tient toutefois à apporter des précisions sur 2/3 points abordés

Concernant les études surveillées, il précise qu'effectivement un budget était prévu et que la réponse des professeurs des écoles n'a pas été à la hauteur des attentes de la municipalité. Il ajoute qu'il s'agit de leur choix leur choix et qu'il n'a pas à porter de jugement. Il précise simplement que cette somme n'ayant pas été dépensée, elle a été gelée mais rappelle que dans le Projet Educatif Local il y a un travail important en cours sur le temps périscolaire. En effet aujourd'hui on a "saucissonné" le périscolaire entre des activités de TAP à la fin de l'école puis la garderie, or il estime que spécialiser ces temps n'est pas correct. Il y a un temps périscolaire et il faut travailler sur l'ensemble de ce temps avec des activités ou pas, culturelles ou pas; du repos,... c'est sur l'ensemble qu'il faut regarder et non sur les 3/4 d'heure de TAP, car il rappelle également que certains enfants restent 2h ou 2h30 dans le temps périscolaire.

La volonté est donc de regarder cela globalement, après quoi il sera possible d'affecter les moyens nécessaires pour que ce temps se passe dans les meilleures conditions.

Il rappelle également, qu'en termes d'éducation, le fondamental est le temps scolaire, et c'est aussi sur ce temps que la municipalité a souhaité porter son attention afin que les enseignants disposent des outils pédagogiques les plus performants et que ce temps se déroule dans les meilleures conditions. L'objectif est que les enfants sortent du primaire en sachant lire, compter et écrire car si une déficience existe à ce niveau, ils ne rattraperont pas ce retard au collège, même s'il existe le soutien scolaire.

Il ajoute que, si un choix devait être fait entre le temps scolaire et le temps péri-scolaire, lui-même choisirait le temps scolaire car il estime que cela reste le fondamental.

Au sujet des tableaux interactifs **Luc REMOND** prend comme un compliment le fait « d'aller trop vite » sur un sujet si important, et rappelle que la municipalité a travaillé avec l'éducation nationale qui s'est engagée à apporter les formations nécessaires pour

que chaque professeur des écoles puisse les utiliser. Il y aura également des référents dans chaque école garantissant l'accompagnement des professeurs et ainsi le fait que ces outils ne restent pas inutilisés.

Concernant les travaux d'isolation, **Luc REMOND** comprend que l'on puisse critiquer le choix de ne pas isoler plus mais estime qu'il est un peu abusif de dire que la municipalité met en danger la santé des gens. En effet il rappelle que les équipements sont chauffés par la chaufferie bois et qu'en termes de performance énergétique et environnementale la chaufferie n'a pas à rougir par rapport à d'autres modes de chauffage.

Par rapport au ménage de la piscine, qui est effectué par du privé et non par des fonctionnaires, il explique qu'il a pour sa part une haute opinion des fonctionnaires, et que ces derniers doivent être concentrés aujourd'hui sur les métiers du service public. L'entretien d'un bâtiment peut être réalisé aussi bien par un fonctionnaire que par une personne d'une entreprise. Les fonctionnaires sont là avant tout pour leur métier de fonctionnaires qui est de faire fonctionner le service public.

Monique DEVEAUX revient au scolaire, et explique que depuis toujours les classes ont de nouveaux équipements, et qu'à chaque fois cela a demandé des formations. Elle estime donc que l'élément de formation n'est pas un argument, que ce n'est pas réellement problématique,

Elle ajoute que lors d'une rencontre avec Mme Fis, l'inspectrice académique, cette dernière a dit exactement l'inverse, à savoir qu'elle préconisait d'installer le groupe scolaire dans son entier avec le matériel TBI afin que l'on fasse une formation groupée de tout le personnel et avoir ainsi un potentiel de personnel formé qui pouvait remplacer soit les absents, soit les partants. En effet, un enseignant peut être présent une année et l'année suivante cela peut être un autre, et le fait d'équiper tout le groupe scolaire permet de former ceux qui arrivent l'année suivante. On sait qu'on n'achète pas du matériel pour les enseignants, même s'ils l'utilisent, mais que le matériel appartient à la classe.

Stéphane LOPEZ revient sur les problèmes de l'isolation du gymnase Pigneguy, rappelant qu'il y avait deux solutions possibles sur les changements de la toiture une avec isolation et l'autre sans. Il explique que si la municipalité était allée jusqu'au bout de l'isolation de l'ensemble des 2 gymnases et des vestiaires il n'aurait pas fallu changer uniquement la toiture.

En effet, il rappelle que tous les murs existants sont en agglo et qu'il aurait donc fallu les isoler, il aurait fallu également changer tous les plexiglas qui sont autour pour faire une vraie isolation. De plus, la structure du gymnase aurait dû aussi être modifiée pour faire une excellente isolation,

Le choix sans isolation, qui a été présenté en commission a donc été retenu, mais il explique que le delta de gain énergétique entre ce choix et le choix n°2 représentait 63 ans pour être amorti. Cela lui semble ridicule, estimant que dans 63 ans le bâtiment ne sera plus là.

Concernant le terrain stabilisé il rappelle qu'il a toujours été dit pendant la campagne et jusqu'à ce jour qu'ils souhaitent conserver une réserve foncière et non y implanter une usine, donc en effet aujourd'hui ils sont toujours en cours de réflexion. Il n'y aura peut être pas de travaux importants à cet endroit-là, durant ce mandat, mais par contre sur le mandat suivant, que se soit cette municipalité ou d'autres, il y aura cette réserve espace foncière sportive.

Luc REMOND ajoute avec humour qu'il n'y aura pas de chaufferie à cet endroit.

Laurent Godard regrette à ce propos que le problème d'éloignement de la chaufferie par rapport à Bourg Vieux fait que l'on a du mal à avoir le volume de chaleur nécessaire pendant les périodes de grands froids. En effet il leur a été rapporté en commission qu'il y a eu des problèmes durant ces périodes et qu'il a fallu mettre les secours gaz en fonctionnement.

Luc Rémond répond que le problème n'était pas lié à ça. Il explique que la chaufferie a une certaine puissance nominale, prévue pour atteindre un certain niveau de température. Le réseau fonctionne également avec la chaufferie de Volouise, qui a été en arrêt pendant un certain temps car il a fallu refaire toute la voûte de briques du four. La chaufferie de Bourg Vieux doit fonctionner pour effacer les pics.

En effet la demande thermique en eau chaude ou en chauffage n'est pas identique de minuit à 0 heure, tout comme pour EDF : il y a des pics dans la journée. Or la chaufferie bois fonctionne pour donner un volume standard et permanent de puissance, lorsqu'on a un pic, alors la chaufferie de Volouise ou celle de Bourg vieux fonctionnent pendant 1h ou 2 pour effacer le pic.

Il rappelle que les logements de l'Hoirie et du Chevalon vont être greffés sur la chaufferie actuelle ainsi que d'autres petites opérations de logements, il y a donc encore du potentiel de raccordement. Cette chaufferie est conçue pour un certain nombre de mégawatts et si la demande est un peu supérieure, c'est la chaufferie gaz qui est là pour effacer le pic. On peut comparer avec EDF qui a un volume de base de production d'électricité et lorsqu'on a le pic du matin, d'autres éléments sont mis en fonctionnement pour effacer ce pic.

Laurent GODARD remercie le maire pour ces précisions car en commission ce ne sont pas les explications qui ont été données par Mr Soubeyroux. Il comprend cette notion de pic.

Le Maire confirme qu'en décembre, la chaufferie de Volouise a été arrêtée pendant 5 jours et qu'effectivement il a manqué de puissance.

Laurent GODARD souhaite revenir sur les différentes interventions, tout d'abord sur celle de Monique DEVEAUX. Il entend bien que toutes les municipalités qui se sont succédées ont équipé les classes, mais fait remarquer qu'elles ont aussi pu constater que les IEN avaient leur politique en termes d'équipement : il y a eu des projets de salle complète, de postes en fond de classe, de classes mobiles, de tableaux blancs. Il estime qu'il faut donc prendre du recul avec ce que peut demander un IEN,

Il ne met pas en question le fait d'équiper mais le fait qu'il s'agit d'outils de plus en plus technologiques qui deviennent obsolètes beaucoup plus rapidement. A Voreppe, les informaticiens maintiennent très bien le parc informatique des écoles. Ainsi au lieu de les changer tous les 3 ans on les change tous les 7-8 ans car il y a une bonne maintenance préventive. Par contre ces tableaux blancs vont devenir obsolètes en 3, 5 ans.

Il estime donc dommage de perdre 1 année voire 2 avec le temps de formation, etc - à moins qu'on puisse lui garantir qu'à la rentrée chaque tableau blanc sera utilisé, auquel cas il adhère, mais cela lui semble peu probable. Il évoque aussi les aspects de méthodes pédagogiques, car la mairie est là pour fournir des moyens aux instituteurs, pas pour forcer leur méthode pédagogique, il faut prendre du recul.

Pour ce qui est du gymnase il entend bien qu'il est possible d'aller très loin dans l'isolation : isolation par l'extérieur,... et on sait que les structures et les bâtiments anciens ne le supporteraient pas. Il faisait simplement mention du 2ème projet qui était calculé, qui demandait juste un surcôt, et qui n'a pas été retenu. Il s'agit d'un choix, qu'ils ne partagent pas.

Laurent Godard fait remarquer qu'il a volontairement grossi un peu le trait dans son argumentaire sur les aspects de santé publique - cela avait aussi été énoncé lors des débats du Pays Voironnais sur les transports – mais il rappelle qu'il y a plusieurs dizaines de milliers de morts par an en France dûs aux particules. Effectivement la chaufferie est performante mais tout ce qui va chauffer sera quand même des particules qui seront dans l'air... chacun doit faire sa part.

***Luc RÉMOND** ne pense pas qu'il est de la responsabilité collective d'élu de pousser le trait inutilement sur des sujets. Il faut plutôt travailler sur les points précis qui vont permettre de baisser significativement ce niveau de particules. Le pic de pollution n'est que la face émergée de l'iceberg. S'il n'y avait que 10 jours par an de pollution cela ne poserait pas de problème de santé publique, ce qui pose problème c'est la pollution latente. Il faut donc travailler sur le fond : le chauffage au bois non conforme qui existe aussi dans les villes, le parc automobile qui évolue tout doucement (le nombre de véhicules électriques augmente petit à petit) pour obtenir des progrès significatifs et réels.*

***Michel MOLLIER** dit que l'on ne peut pas toujours isoler parfaitement, mais quand on peut le faire il faut le faire. Il ajoute que la commune est la première à demander des subventions à l'ADEME, donc même si cela ne rapporte pas de l'argent tout de suite, c'est toujours mieux d'améliorer l'isolation.*

***Nadia MAURICE** revient sur les tableaux interactifs dans les écoles et précise que les tableaux seront installés dans toutes les écoles de tous les quartiers, afin que tous les élèves puissent en profiter et que les enfants soient traités à égalité.*

***Jean-Claude CANOSSINI** revient sur l'isolation du gymnase Pigneguy et du choix fait par la municipalité. Lorsque l'opposition évoque les normes RT 2012, il faut savoir qu'au niveau de ce gymnase, si on veut répondre aux normes actuelles au niveau isolation, c'est un nouveau gymnase qu'il faut faire !, En effet la structure existante a plus de 30 ans et il est impossible d'isoler correctement ce bâtiment. Pour qu'il soit dans les normes demandées il faut le détruire et construire un gymnase neuf.*

***Frédéric DELAHAIE** approuve les propos de Jean Claude CANOSSINI, et revenant aux TBI, il explique également que tous les professeurs de l'école dont il est référent se battent chaque année pour cet équipement et l'attendent avec impatience.*

***Monique DEVEAUX** pense qu'il ne faut pas diaboliser ces TBI, et que les jeunes enseignants n'ont même pas besoin de formation, qu'ils peuvent se débrouiller tout seul. S'il pouvait effectivement exister certaines générations pour qui cela aurait été compliqué, ce n'est pas le cas aujourd'hui, ce dont il faut tenir compte. Elle ajoute que 2 TBI sont actuellement en fonctionnement au niveau du groupe Debelle et que les enseignants en sont ravis et attendent les suivants.*

***Anne GÉRIN** ne veut pas revenir sur cette question, mais remarque que l'opposition fait le reproche d'aller un peu vite pour suivre les préconisations faites par le ministère de l'éducation nationale. Elle évoque pour sa part le temps où messieurs Peillon et Hamon ont mis en place les TAP et dès la première année, ces TAP ont été déployés sur Voreppe sans prendre de recul.*

Elle se sent pour sa part gênée par la déclaration de l'opposition selon laquelle la municipalité travaillerait à court terme. Elle pense que dans ce budget figurent des points

importants, notamment le projet de pôle d'échange multimodal, porté par le Pays Voironnais mais dans lequel la commune va investir une part importante, tout comme l'Hoirie l'année dernière sur le budget, tout comme la restructuration des déplacements sur Voreppe, tout comme également les éléments liés au cinéma ou à l'intégration de la démarche zéro-phyto. Elle tient d'ailleurs à rappeler il n'a jamais été utilisé sur le stabilisé de produits phytosanitaires.

Anne Gérin demande que l'on ne leur reproche pas de travailler à court terme car dans toutes les réflexions menées, notamment pour la redynamisation du centre-bourg, le souci est de préparer pour Voreppe un avenir important où les Voreppins auront plaisir à vivre, à travailler et à résider.

Luc RÉMOND souhaite avant de passer aux votes, évoquer la dette, rappelant qu'en 2014 des débats ont eu lieu sur ce sujet.

Il explique qu'il souhaite qu'il y ait un suivi de cette dernière, qui sera présenté pour le budget principal mais aussi pour les budgets annexes, puisque de l'argent va être emprunté sur le budget du cinéma.

Cependant, si le cinéma « coule » demain, c'est bien le budget principal qui va assumer sa dette. Aussi un suivi sera réalisé sur les 2 aspects de la dette : dette globale de la commune et dette du budget principal, et on verra comment celles-ci se comportent dans le temps.

Laurent GODARD est tout à fait d'accord et espère que cela est fait de façon régulière comme cela était fait en pilotage, ce dernier revenant aux élus et non uniquement au Directeur des finances.

8515 - Ressources humaines - Modification du tableau des effectifs

Monsieur Olivier Goy, Adjoint chargé de l'économie, des finances et des ressources humaines, expose au Conseil municipal :

Vu le Code Général des Collectivités,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le tableau des effectifs adopté le 27 octobre 2016,

Vu la délibération de la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais en date du 20 décembre 2016 portant création des postes liés au transfert de la Lecture publique,

Considérant les besoins des services,

Monsieur Olivier Goy propose les modifications suivantes :

Suite au transfert effectif du personnel au 1^{er} janvier 2017, il est à présent nécessaire de supprimer les postes vacants du tableau des effectifs :

Pôle Animation de la vie locale/ Médiathèque

- 2 postes titulaires d'assistant de conservation principal 1ère classe à temps complet
- 1 poste titulaire d'adjoint du patrimoine 2ème classe à temps complet
- 3 postes titulaires d'adjoint du patrimoine 1ère classe à temps complet
- 1 poste titulaire de bibliothécaire à temps complet

Les crédits afférents à la dépense sont prévus au budget communal chapitre 012.

Après avis favorable de la commission ressources et moyens du 18 janvier 2017,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité** d'approuver ces modifications du tableau des effectifs de la Ville.

8516 - Ressources humaines – Autorisation de rémunération du Compte Épargne Temps (CET)

Monsieur Olivier Goy, Adjoint chargé de l'économie, des finances et des ressources humaines, expose au Conseil municipal :

Vu le Code Général des Collectivités,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2004-878 du 26 août 2004 relatif au compte épargne-temps dans la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'arrêté du 28 août 2009 pris pour l'application du décret n°2002-634 du 29 avril 2002 modifié portant création du compte épargne-temps dans la fonction publique de l'État et dans la magistrature,

Vu la délibération du 11 avril 2005 instaurant le Compte épargne temps,

Considérant les besoins des services et l'accord suite à la négociation avec le CCAS de Grenoble,

Monsieur Olivier Goy propose la mesure suivante :

Dans le cadre de la mutation d'un agent, une négociation entre la commune de Voreppe et la collectivité d'accueil a eu lieu concernant le solde de son CET. La moitié est reprise par la collectivité d'accueil et la moitié reste à la charge de la commune. Afin de garantir la continuité du service, et considérant que le poste restera vacant pour quelques mois, la commune de Voreppe souhaite plutôt indemniser l'agent pour le nombre de jours non pris et non transférés, au lieu de les écouler avant son départ. Cette mesure sera donc exceptionnelle au vu du contexte.

La rémunération des 21 jours de CET non pris et non transférés est basée sur un forfait journalier de 125 €, soit 2 625 €.

Les crédits afférents à la dépense sont prévus au budget communal chapitre 012.

Après avis favorable de la commission ressources et moyens du 18 janvier 2017,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité** d'approuver la rémunération des 21 jours du Compte Épargne Temps.

8517 - Foncier – Projet de renouvellement urbain du secteur Champ de la Cour Chapays – Projet immobilier Pluralis – Cession parcelles AH 240 AH 370 AH 496 – Acquisition parcelles AH 238 AH 241 AH 242

Madame Anne GÉRIN, Adjointe chargée de l'urbanisme et de l'aménagement, expose au Conseil municipal que c'est dans le cadre de la démarche de restructuration urbaine des quatre principaux quartiers d'habitat social du Pays Voironnais, dont celui de Bourg Vieux, engagée en juillet 2010, que la Société d'habitation des Alpes (Pluralis) a développé un projet immobilier visant à la réalisation de 25 logements locatifs sociaux et 27 en accession sociale à la propriété.

Dans ce contexte une convention cadre tripartite a été signée en 2012, et Pluralis va engager d'importants travaux de réhabilitation nécessitant notamment la démolition de 10 logements.

Afin de reconstituer l'offre locative, la convention prévoit que 1,5 logements doivent être reconstruits pour 1 démolition sur du foncier apporté par la Ville de Voreppe, soit 15 logements pour environ 1 067 m² de Surface de Plancher.

C'est dans ce cadre que la commune a proposé à Pluralis la cession des parcelles cadastrées AH 240, 370 et 496, propriété de la Ville, situées Avenue Henri Chapays, pour un prix de 160 000 € HT, la démolition étant à la charge de ce dernier.

Afin de réaliser cette opération mixte, Pluralis va acquérir outre la propriété de la ville, la parcelle voisine, cadastrée AH 238 et une quote-part indivise des parcelles AH 241 et 242 situées impasse Lavoisier à Voreppe appartenant à la SCI Lavoisier.

Au regard de l'intérêt général et de la nature sociale de l'opération envisagée par Pluralis, il est convenu qu'en cas d'impossibilité de réaliser l'opération, la commune reprenne ces parcelles au prix d'acquisition, soit 400 000 € HT. Les conditions et modalités de ce rachat à titre onéreux par la Commune sont fixées dans la convention de reprise foncière, annexée à la présente délibération.

Ces mutations ont fait l'objet d'une estimation de France Domaine en date du 8 février 2017

Après avis favorable de la commission Ressources et Moyens, Économie et intercommunalité du 18 janvier 2017,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à **l'unanimité**

- d'approuver la cession des parcelles cadastrées AH 240, AH 370 et AH 496 à Pluralis au prix de 160 000 € HT
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de reprise foncière pour le rachat des parcelles cadastrées AH 238, AH 241, AH 242 dans les conditions et modalités fixées.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement Madame Anne GÉRIN, Adjointe chargée de l'urbanisme et de l'aménagement, à signer tous les actes relatifs à cette opération immobilière et faire tout ce qui sera nécessaire en vue de régulariser les transferts de propriété.

Michel MOLLIER a bien noté que les domaines ont donné leur avis le 8 février, mais n'a pas entendu le montant de l'évaluation.

Anne GÉRIN lui indique qu'il est de 160 000 € pour Difco et de 340 000 € pour le reste

Michel MOLLIER demande si le sujet de la délibération et de la convention est bien la garantie que l'on donne à Pluralis, dans le cas où son opération ne puisse pas se faire, que la commune conserve le tènement.

Anne GÉRIN confirme.

Luc RÉMOND rappelle que l'opération prévue sur le terrain CMV est en question depuis un certain nombre d'années, que les 15 logements que Pluralis devait reconstruire au titre de Bourg Vieux étaient prévus initialement dans cette opération. Compte tenu de ce contexte, il était important que cet engagement soit tenu, et il était possible de le faire uniquement sur un tènement que la municipalité maîtrise bien, à savoir Difco. Cependant, si la municipalité voulait réaliser une opération intéressante au niveau forme urbaine sur ce terrain il fallait englober le terrain derrière, sous peine de construire quelque chose « d'étriqué ». Il était donc important de maîtriser l'ensemble des deux parcelles, afin de permettre la création de logements dans le secteur et surtout de respecter l'engagement pris par la collectivité de recréer 15 logements sociaux en compensation des 10 qui vont être démolis à Bourg Vieux

Michel MOLLIER précise que toute une partie du terrain est en zone rouge et n'est pas constructible.

Anne GÉRIN ajoute que cela permet d'avoir un tènement foncier qui soit suffisamment important pour, à la fois respecter les règles d'urbanisme d'emprise au sol, mais aussi de respect de pleine terre, et aussi d'avoir un projet de qualité sur le secteur. En effet, si on avait dû se restreindre à la parcelle Difco, il y aurait eu quelque chose de très dense. Or elle estime qu'il y a besoin de respiration et le fait qu'il y ait une partie en zone non constructible permettra aussi d'avoir des espaces verts protégés et préservés.

Michel MOLLIER est d'accord. Il fait simplement remarquer que l'on garantie 400 000€ à Pluralis alors que les Domaines estiment à 340 000 €, l'achat serait donc un peu plus cher au cas où.

Luc RÉMOND explique que les 160 000 € sont un peu sous évalués par rapport au marché, ce parce que les 15 logements de Bourg Vieux ne supportent aucunes charges foncières, si la commune souhaite réaliser ceux-là et du logement social il n'est pas possible de provisionner le terrain Difco à des sommes trop importantes.

Laurent GODARD a la même remarque que Michel Mollier : il trouve dommage qu'un bailleur, qui est là pour l'intérêt général, doive acheter un terrain à 20% au-dessus de sa valeur. Il espère vraiment que le projet aboutira car si cela se passe mal la collectivité sera tenue de racheter les terrains à 20% au-dessus de leur prix, il ajoute qu'il ne faudrait pas faire comme le Pays Voironnais, d'acheter des terrains à 3 fois leur prix. .

Anne GERIN répond que la convention est vraiment très précise sur les conditions....

Luc RÉMOND informe que l'opération est viable avec ces chiffres, qu'à moins de recours qui ne permettent pas à l'opération de se faire, sur le plan financier par rapport aux objectifs sociaux l'opération est viable, Pluralis le garantie.

Anne GÉRIN rappelle ce qui est indiqué dans la convention au niveau des conditions de reprise des terrains:

- refus du permis de construire pour la réalisation de l'opération, c'est la collectivité qui le délivre
- retrait administratif du permis de construire par l'administration
- annulation du permis de construire par l'administration en cas de recours gracieux ou hiérarchique introduit par un tiers, suspension judiciaire ou décision judiciaire, annulation

Ce sont des conditions très fortes, ce n'est pas simplement sur la volonté de Pluralis de renoncer à cette opération.

8518 Énergie – Extension du réseau de chaleur bois-énergie - Demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes et l'ADEME

Monsieur Jean-Louis SOUBEYROUX, Président de la régie Voreppe Chaleur Bois, rappelle que le réseau chaleur bois énergie « centre ville » a été mis en service en **octobre 2015**. il dessert sur 5 km, 9 GWh/an à de nombreux logements (750) et des bâtiments tertiaires publics.

Ce réseau a été classé dès sa réalisation, de façon à renforcer sa dimension environnementale et être un outil structurant de développement des EnR. Des extensions (ZAC de l'Hoirie, Salle Pugnol et La Poste, Clos de la Bouvardière et un petit collectif rue de Nardan), ont fait l'objet d'une demande de subvention en 2016, sont en cours de réalisation.

A l'automne 2017 un nouveau réseau de chaleur bois énergie et solaire thermique (réseau « des Bannettes ») desservira des bâtiments tertiaires publics et des logements, pour un total de 1.7 Gwh/an,

Des projets d'aménagements sont en cours sur la Ville et la régie souhaite raccorder ces bâtiments aux réseaux de chaleurs du « centre-ville » et celui « des Bannettes ».

Plusieurs extensions sont aujourd'hui identifiées :

Pour le réseau du « centre ville » :

Un ensemble d'immeubles de 60 logements sur le quartier du Chevalon (200 ml),

Un ensemble de 3 immeubles « OPAC 38 » quartier gare (160ml).

Pour le réseau des Bannettes :

Un programme de 100 logements avenue Chapays (230 ml).

Les extensions conduisent aux augmentations suivantes :

- 530 MWh de chaleur vendue par an, soit 5% des ventes des abonnés actuels,
- 410 KW souscrits supplémentaires.

La densité moyenne des extensions est de **1.6 MWh/m**, leur longueur cumulée étant de 610 mètres.

Le montant total d'investissement, s'élève à **366 000 €HT** et se décompose ainsi :

Réseau de chaleur :	283 000 € HT
Sous-station :	53 000 € HT
Ingénierie et divers :	30 000 € HT

En matière de subvention mobilisable, le Fonds Chaleur Renouvelable est géré par l'ADEME, au niveau régional, dans le cadre d'un appel à projet cogéré avec la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Le taux de subvention espéré est d'environ **40%**, soit un montant à financer de **219 600 € HT**.

Après avis favorable du Conseil d'Exploitation du 30 janvier 2017,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à **l'unanimité**

- de déposer les demandes de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes et l'ADEME ou tout autre organisme.
- d'autoriser le maire à signer les actes et à faire tout ce qui est nécessaire à la poursuite du projet.

8519 - Foncier – Convention de servitude Enedis – Parcelle BH754

Madame Anne GÉRIN, Adjointe chargée de l'urbanisme et de l'aménagement, expose au Conseil municipal que dans le cadre des travaux d'enfouissement du réseau électrique de la ZAC de l'Hoirie, la Commune est sollicitée par Enedis pour l'instauration d'une servitude de passage sur la parcelle BH 754, relevant du domaine privé de la Commune.

De ce fait, une convention de servitudes doit être établie avec Enedis afin de permettre l'implantation à demeure de 3 canalisations souterraines dans une bande de 0,5 mètre sur une longueur de 84 mètres, occupation, droit de passage et d'accès...

Cette convention est établie avec une indemnité de 15 euros, à titre de compensation forfaitaire et définitive, et pourra être régularisée par acte notarié en vu de sa publication au bureau des hypothèques aux frais d'Enedis.

Après avis favorable de la Commission Ressources et Moyens, Économie et intercommunalité du 18 janvier 2017,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à **l'unanimité**

- d'autoriser la convention d'occupation du domaine privé communal cadastré BH 754 pour l'enfouissement du réseau électrique.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement, Anne GÉRIN, Adjointe chargée de l'urbanisme et de l'aménagement, à signer les actes et faire tout ce qui sera nécessaire en vue de régulariser ce dossier.

Michel MOLLIER évoque son souhait de voir les actes effectivement faits, car on trouve encore des actes datant de 30 ans qui n'ont jamais été faits, et dès qu'il y a un problème celui-ci est difficile à gérer, Cela n'intéresse pas beaucoup les notaires mais c'est important.

Luc REMOND répond qu'effectivement on en régularise chaque fois que l'on peut, mais confirme qu'il y en a un certain ombre.

8520 - Voirie - Plan de désherbage – Demande de subvention

Madame Chantal Rebeillé-Borgella, Adjointe chargée du cadre de vie, de l'environnement et de la vie des quartiers, expose au Conseil municipal que la commune a engagé depuis 2009, une démarche de réduction des pesticides en utilisant plus de désherbant, ni insecticide ou autre produit dit phytosanitaire dans les secteurs fréquentés par le public: parcs et jardins, promenade, écoles, crèche, ensemble sportif...

Dans le cadre de l'évolution de la réglementation et du passage au « 0 » phytosanitaire au sur l'espace public au 1^{er} janvier 2017, la ville souhaite poursuivre sa réflexion sur les niveaux de service et la mise en place d'un plan de désherbage des voiries et cimetières.

Un plan de désherbage des voiries et cimetières permet de :

- Prendre en compte la réglementation en vigueur
- Définir des objectifs d'entretien par secteur
- Identifier les zones susceptibles d'être désherbées
- Cartographier l'ensemble des données
- Classer les zones par niveau d'exigence et de risque de transfert vers la ressource en eau
- Choisir les moyens à mettre en œuvre et les quantifier (désherbage mécanique par balayage, thermique, manuel, enherbement/tonte, paillage ou autres plantes couvre-sol, désherbage chimique si autorisé,...)
- Communiquer en direction des usagers et autres acteurs intervenant sur l'espace public
- Former les agents municipaux participants au désherbage

Pour ce faire, la commune a sollicité le réseau FREDON Rhône-Alpes (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles des cultures) afin de l'aider dans l'élaboration de ce plan de désherbage pour un coût de 13 000 € HT.

Après avis favorable de la commission Urbanisme, Aménagement, Cadre de vie, Déplacements, Transports, Citoyenneté et Sécurité du 14 novembre 2016,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité**

- d'approuver le lancement de l'étude pour le plan de désherbage réalisée par la FREDON Rhône-Alpes,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement Madame Chantal Rebeillé-Borgella, Adjointe chargée du cadre de vie, de l'environnement et de la vie des quartiers à solliciter l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse pour l'attribution d'une participation financière à hauteur de 80% du coût du plan et de sa mise en œuvre.

8521 - Jeunesse – Convention d'objectifs et financement CLAS

Monsieur Stéphane LOPEZ, adjoint chargé de la jeunesse et des sports informe le Conseil municipal que la Ville souhaite renouveler sa convention qui définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de l'accompagnement à la scolarité par la CAF dans le cadre des contrats locaux d'accompagnement à la scolarité.

Cette convention couvre les années scolaires 2015/2016 et 2016/2017

Pour l'année 2015 : la prestation de service s'élève à hauteur de 11 329 €

Pour l'année 2016 : la prestation prévisionnelle s'élève à hauteur de 16 769 € et pourra être réajustée en fonction des dépenses réelles de l'année transmise lors du bilan.

Après avis favorable de la Commission animation, associations, patrimoine, culture, sport jeunesse, éducation et petite enfance du 17 janvier 2017,

Monsieur Olivier GOY ne prend pas part au vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention

8522 - Éducation – Demandes de subvention au titre de l'année 2017

Monsieur Jérôme GUSSY, Adjoint chargé des affaires scolaires, périscolaires et de la petite enfance, expose au Conseil Municipal les demandes de subventions suivantes :

Les Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale pour leurs actions bénévoles dans les écoles de Voreppe.

Il est proposé d'attribuer la somme de **105,00 euros**.

L'Association Départementale pour le Développement des Idées et des Valeurs Éducatives (ADDIVE) qui propose des interventions de bénévoles concernant un projet de créations en Théâtre. Des élèves des groupes scolaires Stravinski et Stendhal participent à cette action en 2017.

Il est proposé d'attribuer la somme de **70,00 euros**.

La maison familiale rurale de Coublevie pour 2 élèves de Voreppe scolarisés dans leur établissement.

Il est proposé d'attribuer la somme de **70,00 euros**.

La maison familiale rurale de Vif pour 2 élèves de Voreppe scolarisés dans leur établissement.

Il est proposé d'attribuer la somme de **70,00 euros**.

La maison familiale rurale le Village de Saint André le Gaz pour 1 élève de Voreppe scolarisé dans leur établissement.

Il est proposé d'attribuer la somme de **35,00 euros**.

Après avis favorable de la commission Animation, Associations, Patrimoine, Culture, Sport, Jeunesse, Éducation et Petite Enfance du 17 janvier 2017,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité**, d'approuver le versement des subventions.

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

1. Notification des marchés passés en procédure adaptée

Entre le : 01/10/16 et 31/12/16

Contrat	Objet de l'affaire ou du marché Désignation du lot	Entreprise Titulaire	Montant Notifié	Date de la COMAPA	Date Notification.
2016019M	Travaux - Mise en accessibilité de la piscine de Voreppe Lot 2 Charpente couverture/murs ossature bois bardage	SAS Paul BROCHIER 38850 BILIEU	18 991,47	4 octobre 2016	11/10/16
2016023M	Travaux - Mise en accessibilité de la piscine de Voreppe Lot 6 Chauffage - ventilation - plomberie	SALLEE S.A.S. 26000 VALENCE	35 351,65	4 octobre 2016	11/10/16
2016025M	Maîtrise d'œuvre - Gymnase Pignéguay - Réhabilitation des toitures gymnase C et dépôts, vestiaires et sanitaires	Lucie COTTON Architecte 38500 COUBLEVIE	28 305,00	27 septembre 2016	17/10/16
2016026D	Mission de contrôle technique dans le cadre de la construction d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur	Bureau Alpes Contrôles SAS 38 340 MOIRANS	5 920,00	Inférieur à 25 000 € HT Pas de COMAPA	03/11/16
2016027D	Mission de Coordination Sécurité Protection Santé dans le cadre de la construction d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur et dans le cadre d'une extension d'un réseau de chaleur existant	Bureau Alpes Contrôles SAS 38 340 MOIRANS	3 000,00	Inférieur à 25 000 € HT Pas de COMAPA	03/11/16
2016028M	Fourniture, installation et maintenance d'un dispositif de vidéo-protection à Voreppe.	CAP SECURITE 69520 GRIGNY	282 684,90 Toutes tranches confondues et la maintenance	25 octobre 2016	24/11/16
2016029M	Fourniture et livraisons de repas en liaison froide pour la crèche de Voreppe	SCHB 38 070 St Quentin Fallavier	Sur 3 ans Mini 108 000 Sur 3 ans Maxi 207 000	6 décembre 2016	28/12/16

Luc RÉMOND demande si ces tableaux ont été vu en commission,. Les élus répondent

Notification des avenants des marchés passés en procédure adaptée

Entre le : 01/10/16 et 31/12/16

Contrat	Objet de l'affaire ou du marché Désignation du lot	Avenant N°	Entreprise Titulaire	Montant Initial du marché HT	Montant de l'avenant	Nouveau montant du marché	Date de la COMAPA	Date Notification
2016016M	Restructuration du Groupe Scolaire Stravinski et ses abords : mise en accessibilité et améliorations diverses - Maîtrise d'Œuvre	Avenant N°2	COCONCEPT 38 130 Échirolles	28 300 HT	-3 692 € HT (-13.05%)	24 608 HT	21 juin 2016	19/12/2016

par l'affirmative.

Laurent GODARD fait remarquer qu'il ne les a par contre pas reçus au format numérique, ce qu'il trouve dommage. Il avait également demandé des documents au même format lors de la commission l'urbanisme (pièce du budget), mais elles lui ont été déposées dans son casier. Il regrette de ne pas disposer de ces éléments au format numérique.

Luc RÉMOND accepte la remarque et demande que l'on veuille à cette transmission par mail à l'avenir.

1.

2. REMERCIEMENTS DES FAMILLES POUR LE SOUTIEN EXPRIMÉ PAR LA COMMUNE LORS DU DÉCÈS DE :

- Madame Pierrette GAUD
- Monsieur Jean-Pierre RINDONI
- Madame Thérèse OLIVARI

3. QUALITÉ DE L'EAU

Monique DEVEAUX rappelle que le rapport annuel sur la qualité de l'eau a été présenté au dernier conseil municipal, et que l'on a évoqué la meilleure qualité gustative de l'eau suite à la nouvelle installation de l'usine de filtration de Pommier la Placette et à l'ultra filtration qui est réalisée et permet de diminuer le taux de chloration.

Elle trouve pour sa part que l'eau est très javellisée en ce moment au Chevalon et s'en inquiète. Elle estime qu'il faudrait faire remonter ce problème au Vice-président Roland Grambin du Pays Voironnais.

Stéphane LOPEZ a une explication sur cette question car il s'est renseigné auprès du Pays Voironnais.

Suite aux grosses sécheresses et au peu de pluie dernièrement, le réseau d'eau a été alimenté par d'autres sources qui sont infiltrées dans le réseau et amènent donc une impression complètement différente, mais l'eau reste dans les normes.

Le Pays Voironnais invite d'ailleurs les utilisateurs à les contacter afin qu'ils puissent se déplacer et faire des relevés en vue d'effectuer des petits réglages. Il suffit de les contacter au 04 76 93 17 70.

Luc RÉMOND explique que Voreppe est approvisionné à 70%,/90%, par les sources de chartreuse qui ont fait l'objet de cet équipement en termes de filtration et il est vrai qu'en période de forte étiage elle peut être insuffisante et à ce moment-là le relais est pris par de l'eau qui vient principalement de Saint Joseph de Rivière, des pompages, là c'est de l'eau de nappe, éventuellement d'autres petites sources dont les origines sont différentes et il peut effectivement y avoir parfois des dosages de chlore un peu différents car la composition de l'eau n'est pas tout à fait la même.

La séance est levée à 21 h 42

Luc REMOND donne la parole au public

jay

Voreppe, le 10 février 2017
Luc REMOND